



**PREFET
DE LA VENDÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°85-2025-226

PUBLIÉ LE 18 DÉCEMBRE 2025

Sommaire

Cabinet du Préfet de la Vendée / Direction des sécurités

85-2025-12-16-00004 - Arrêté n°25/CAB-BSIPA/1035 portant autorisation de surveillance sur la voie publique à l'occasion du marché de Noël au logis de la Chabotterie à Montreverd (85260). (2 pages) Page 3

Préfecture de la Vendée /

85-2025-02-18-00004 - Arrêté n° 2025-SDJES-002 portant attribution de la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif. (2 pages) Page 6

85-2025-12-05-00012 - Arrêté n° 2025-SDJES-033 portant attribution de la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif. (2 pages) Page 9

85-2025-07-28-00008 - Arrêté n° 2025-SDJES-19 portant attribution de la médaille de bronze, de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif. (2 pages) Page 12

Sous-Préfecture des Sables d'Olonne /

85-2025-12-16-00003 - Arrêté préfectoral n° 2025/SPS/170 accordant une récompense pour actes de courage et de dévouement. (1 page) Page 15

Cabinet du Préfet de la Vendée

85-2025-12-16-00004

Arrêté n°25/CAB-BSIPA/1035 portant
autorisation de surveillance sur la voie publique à
l'occasion du marché de Noël au logis de la
Chabotterie à Montreverd (85260).

Arrêté n° 25/CAB-BSIPA/1035
portant autorisation de surveillance sur la voie publique
à l'occasion du marché de Noël au Logis de la Chabotterie à Montreverd (85260)

Le préfet de la Vendée,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite,

Vu le livre VI du code de la sécurité intérieure «Activités privées de sécurité», et notamment son article L. 613-1 ;

Vu le code rural et de la pêche maritime ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret du Président de la République du 3 novembre 2021 portant nomination de Monsieur Gérard GAVORY en qualité de préfet de la Vendée ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2025-DCL-BCI-636 du 9 septembre 2025 portant délégation de signature à Monsieur Maxime LECONTE, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la Vendée ainsi qu'à certains personnels du cabinet ;

Vu l'autorisation d'exercer n° AUT-053-2118-09-13-20190707707 délivrée par le conseil national des activités privées de sécurité à la société dénommée «A2B SECURITE», RCS 852 126 960, sise galerie les Halles – 53200 CHATEAU-GONTIER, représentée par Monsieur Frédéric BELHEN (agrément dirigeant n° AGD-01-2024-04-09-A-00048243), et ayant pour activités la surveillance et le gardiennage ;

Vu la demande présentée le 10 décembre 2025 par la société «A2B SECURITE», ensemble la requête du département de la Vendée (85), tendant à obtenir une autorisation pour des missions de surveillance itinérante ou non itinérante sur la voie publique sur la commune de Montreverd (85260), du 19 décembre au 21 décembre 2025, à l'occasion du marché de Noël au Logis de la Chabotterie ;

Considérant l'opportunité de faire assurer la surveillance susvisée ;

Arrête

Article 1 : la société dénommée «A2B SECURITE», RCS 852 126 960, sise galerie les Halles – 53200 CHATEAU-GONTIER, représentée par Monsieur Frédéric BELHEN, est autorisée à assurer la surveillance itinérante ou non itinérante sur la voie publique sur la commune de Montreverd (85260), à l'occasion du marché de Noël au Logis de la Chabotterie, du 19 décembre au 21 décembre 2025, dans les conditions ci-dessous :

Vendredi 19 décembre :

- 2 adjoints de sécurité sur la RD 18 pour accès des véhicules (sens Saint Denis la Chevasse / St Sulpice le Verdon) au parking P1,
- 2 adjoints de sécurité en sortie de parking 1.

Samedi 20 et dimanche 21 décembre :

- 2 adjoints de sécurité sur la RD 18 pour accès des véhicules (sens Saint Denis la Chevasse / St Sulpice le Verdon) au parking P1,

- 1 adjoint de sécurité en sortie de parking 1,
- 1 adjoint de sécurité sur le circuit sortie, au niveau des lieux-dits L'Hopiteau,
- 1 adjoint de sécurité dans le bourg de la commune de Saint Sulpice le Verdon.

Article 2 : les agents de sécurité, amenés à effectuer cette surveillance, sont :

- Souleymane BALDE (n° carte professionnelle 044-2029-11-05-20240933793,
- Christian THURAM-ULIEN (n° carte professionnelle 085-2029-07-10-20240940916),
- Yohann SERY (n° carte professionnelle 085-2026-10-25-20210577612),
- Pascal NTAMAG (n° carte professionnelle 044-2029-04-23-20240833079),
- Mamadou FALL (n° carte professionnelle 044-2024-10-03-20240921728).

Article 3 : **les agents de sécurité visés à l'article 2 ne pourront pas être armés.**

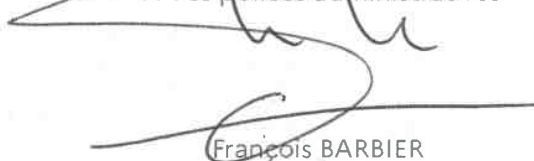
Article 4 : le bénéficiaire de la présente autorisation s'engage à respecter les prescriptions du code de la sécurité intérieure.

Article 5 : la présente autorisation, précaire et révocable à tout moment, prendra fin à l'expiration de la mission.

Article 6 : le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet, le commandant du groupement de gendarmerie de Vendée et le maire de Montreverd sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée, et dont une copie leur sera transmise ainsi qu'à la société «A2B SECURITE».

Fait à La Roche-sur-Yon, le **16 DEC. 2025**

Le préfet,
Pour le préfet,
Le chef du bureau de la sécurité intérieure
et des polices administratives



François BARBIER

Le présent arrêté peut être contesté dans les deux mois suivants sa notification :

- soit par voie de recours gracieux formé auprès de M. le Préfet de la Vendée ;
- soit par voie de recours hiérarchique formé auprès de Monsieur le Ministre de l'Intérieur ;
- soit par voie de recours contentieux déposé devant le Tribunal Administratif de Nantes.

Préfecture de la Vendée

85-2025-02-18-00004

Arrêté n° 2025-SDJES-002 portant attribution de la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif.



**PRÉFET
DE LA VENDÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté n° 2025-SDJES-002
portant attribution de la Médaille de Bronze
de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement associatif

Promotion du 1er janvier 2025

LE PREFET DE LA VENDEE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le décret n° 69-942 du 14 octobre 1969 modifié relatif aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif,

Vu le décret n° 70-26 du 8 janvier 1970 modifié relatif à la médaille de la jeunesse et des sports,

Vu le décret n° 2013-1191 du 18 décembre 2013 modifiant le décret n° 69-942 du 14 octobre 1969 modifié relatif aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la médaille de la jeunesse et des sports,

Vu le décret du Président de la République du 3 novembre 2021 portant nomination de Monsieur Gérard GAVORY en qualité de préfet de la Vendée,

Vu l'arrêté ministériel du 05 octobre 1987 modifié fixant les modalités d'application des dispositions du décret n° 83-1035 du 22 novembre 1983 portant attribution de la médaille de bronze de la jeunesse et des sports,

Vu l'arrêté 87-CAB/023 du 30 décembre 1987 modifié portant création de la commission départementale chargée d'examiner les candidatures à la médaille de bronze de la jeunesse et des sports et désignant les membres de ladite commission désormais dénommée commission départementale de la médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif,

Vu l'arrêté SG/2021/002 du 1^{er} janvier 2021 portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports et des services académiques jeunesse, engagement et sports ;

Vu l'arrêté 2021-SDJES-001 du 1^{er} juin 2021 portant composition de la commission départementale de la médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif,

Vu la circulaire du 12 juin 2019 relative à la mise en œuvre de la réforme territoriale de l'Etat,

Vu l'instruction ministérielle 87-197 JS du 10 novembre 1987 relative à la déconcentration de la médaille de bronze de la jeunesse et des sports,

Vu l'instruction ministérielle 2014-18 du 20 janvier 2014 relative à la médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif,

Vu la décision relative à la désignation de la cheffe de service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la Vendée en date du 01 septembre 2023,

Vu l'avis émis par la commission départementale de la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif lors de la séance du 3 décembre 2024,

ARRETE

Article 1^{er}

Au titre de la promotion du 1^{er} janvier 2025, la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif est décernée aux douze personnes suivantes :

| | | | | | |
|----------|------------------|------------|-----------------------------------|-------|----------------------|
| Madame | BONNIN Céline | 26/11/1988 | 10 La Noue Etienne | 85140 | ST MARTIN DES NOYERS |
| Madame | DAVIN Marion | 28/04/1958 | 7 Impasse de Lenclos | 85000 | LA ROCHE SUR YON |
| Madame | DURAND Hélène | 09/05/1969 | 4 Impasse David d'Angers | 85000 | LA ROCHE SUR YON |
| Madame | GUIGNARD Joëlle | 04/05/1957 | 85 Route de l'Abbaye du Lieu Dieu | 85520 | JARD SUR MER |
| Madame | MENARD Claudine | 25/05/1952 | 13 Rue Alphonse de Lamartine | 85000 | LA ROCHE SUR YON |
| Madame | RIVET Colette | 05/05/1949 | 2 Promenade Wilson | 85100 | LES SABLES D'OLONNE |
| Monsieur | BENELLI Frédéric | 04/03/1958 | 16 Rue des Ouches | 85430 | LES SABLES D'OLONNE |
| Monsieur | GRELLIER Robert | 22/06/1955 | 13 Rue de la Grange | 85430 | AUBIGNY LES CLOUZEUX |
| Monsieur | GROLLEAU David | 08/09/1976 | 26 Rue Monte à Peine | 85440 | ST HILAIRE LA FORÊT |
| Monsieur | GUIBERT Serge | 20/02/1959 | 15 Rue des Cordeliers | 85430 | LES SABLE D'OLONNE |
| Monsieur | NICOLAIZEAU Dany | 12/01/1958 | 6 le Vert Aiguillon | 85430 | AUBIGNY LES CLOUZEUX |
| Monsieur | ORION Louis-René | 07/01/1950 | 41 Impasse Renoleau | 85100 | LES SABLES D'OLONNE |

Article 2

La secrétaire générale de la Préfecture de la Vendée et la cheffe du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports de la Vendée sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à La Roche-sur-Yon, le 18 FEV. 2025

Le préfet,



Gérard GAVORY

Préfecture de la Vendée

85-2025-12-05-00012

Arrêté n° 2025-SDJES-033 portant attribution de la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif.

Arrêté n° 2025-SDJES-033
portant attribution de la Médaille de Bronze
de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement associatif

Promotion du 1er janvier 2026

LE PREFET DE LA VENDEE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le décret n° 69-942 du 14 octobre 1969 modifié relatif aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif,

Vu le décret n° 70-26 du 8 janvier 1970 modifié relatif à la médaille de la jeunesse et des sports,

Vu le décret n° 2013-1191 du 18 décembre 2013 modifiant le décret n° 69-942 du 14 octobre 1969 modifié relatif aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la médaille de la jeunesse et des sports,

Vu le décret du Président de la République du 3 novembre 2021 portant nomination de Monsieur Gérard GAVORY en qualité de préfet de la Vendée,

Vu l'arrêté ministériel du 05 octobre 1987 modifié fixant les modalités d'application des dispositions du décret n° 83-1035 du 22 novembre 1983 portant attribution de la médaille de bronze de la jeunesse et des sports,

Vu l'arrêté 87-CAB/023 du 30 décembre 1987 modifié portant création de la commission départementale chargée d'examiner les candidatures à la médaille de bronze de la jeunesse et des sports et désignant les membres de ladite commission désormais dénommée commission départementale de la médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif,

Vu l'arrêté SG/2021/002 du 1^{er} janvier 2021 portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports et des services académiques jeunesse, engagement et sports ;

Vu l'arrêté 2021-SDJES-001 du 1^{er} juin 2021 portant composition de la commission départementale de la médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif,

Vu la circulaire du 12 juin 2019 relative à la mise en œuvre de la réforme territoriale de l'Etat,

Vu l'instruction ministérielle 87-197 JS du 10 novembre 1987 relative à la déconcentration de la médaille de bronze de la jeunesse et des sports,

Vu l'instruction ministérielle 2014-18 du 20 janvier 2014 relative à la médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif,

Vu la décision relative à la désignation du chef du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de Vendée en date du 22 septembre 2023,

Vu l'avis émis par la commission départementale de la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif lors de la séance du 28 novembre 2025,

ARRETE

Article 1^{er}

Au titre de la promotion du 1^{er} janvier 2026, la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif est décernée aux six personnes suivantes :

| | | | | | |
|-----|----------------------|----------------------|-------------------------------|-------|------------------------|
| MME | Roselyne GABORIT | Née le 28/06/1950 | 3 Boulevard Arago | 85100 | Les Sables-d'Olonne |
| MME | Line GROBEY | Née le 11/11/1954 | 148 rue des lutins | 85200 | Saint-Michel-le-Cloucq |
| MME | Isabelle MORIN | Née le 03/03/1978 | 29 rue du moulin des dames | 85450 | La Taillée |
| MME | Mauricette MOREAU | Née le 07/11/1959 | 9 ruelle de Villeneuve | 85300 | Challans |
| MME | Ginette ROUX | Née le 26/01/1948 | 5 rue Saint-Louis | 85580 | Saint-Denis-du-Payré |
| M. | Joël BARON | Né le 30/06/1955 | Les Étonnelières | 85530 | La Bruffière |
| M. | Jean-Louis FEUILLARD | Né le 28/01/1951 | 6 rue Léon Lucas | 85420 | Maillezais |
| M. | Gérard MEUNIER | Né le 14/12/1943 | 6 La Ragée | 85420 | Liez |
| M. | Jean-Pierre SIRET | Né le 02/05/1960 | 11 rue de la Chardière | 85110 | Chantonay |
| M. | Dominique VRIGNON | Né le 30/07/1959 | 11 rue du Voirne | 85560 | Longeville-sur-Mer |

Article 2

Le Directeur de cabinet de la Préfecture de la Vendée et le chef du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de Vendée sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à La Roche-sur-Yon, le 05 DEC. 2025

Le préfet,


Gérard GAVORY

Préfecture de la Vendée

85-2025-07-28-00008

Arrêté n° 2025-SDJES-19 portant attribution de la médaille de bronze, de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif.

Arrêté n° 2025-SDJES-19
portant attribution de la Médaille de Bronze
de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement associatif

Promotion du 14 juillet 2025

LE PREFET DE LA VENDEE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le décret n° 69-942 du 14 octobre 1969 modifié relatif aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif,

Vu le décret n° 70-26 du 8 janvier 1970 modifié relatif à la médaille de la jeunesse et des sports,

Vu le décret n° 2013-1191 du 18 décembre 2013 modifiant le décret n° 69-942 du 14 octobre 1969 modifié relatif aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la médaille de la jeunesse et des sports,

Vu le décret du Président de la République du 3 novembre 2021 portant nomination de Monsieur Gérard GAVORY en qualité de préfet de la Vendée,

Vu l'arrêté ministériel du 05 octobre 1987 modifié fixant les modalités d'application des dispositions du décret n° 83-1035 du 22 novembre 1983 portant attribution de la médaille de bronze de la jeunesse et des sports,

Vu l'arrêté 87-CAB/023 du 30 décembre 1987 modifié portant création de la commission départementale chargée d'examiner les candidatures à la médaille de bronze de la jeunesse et des sports et désignant les membres de ladite commission désormais dénommée commission départementale de la médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif,

Vu l'arrêté SG/2021/002 du 1^{er} janvier 2021 portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports et des services académiques jeunesse, engagement et sports ;

Vu l'arrêté 2021-SDJES-001 du 1^{er} juin 2021 portant composition de la commission départementale de la médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif,

Vu la circulaire du 12 juin 2019 relative à la mise en œuvre de la réforme territoriale de l'Etat,

Vu l'instruction ministérielle 87-197 JS du 10 novembre 1987 relative à la déconcentration de la médaille de bronze de la jeunesse et des sports,

Vu l'instruction ministérielle 2014-18 du 20 janvier 2014 relative à la médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif,

Vu la décision relative à la désignation de la cheffe du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de Vendée en date du 01 septembre 2023,

Vu l'avis émis par la commission départementale de la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif lors de la séance du 18 juin 2025,

ARRETE

Article 1^{er}

Au titre de la promotion du 14 juillet 2025, la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif est décernée aux six personnes suivantes :

| | | | | | |
|-----|--------------------|----------------------|-------------------------------|-------|-------------------------|
| MME | AVRIL Anaïs | Née le 05/02/1999 | 4, rue Parmentier | 85110 | Chantonnay |
| MME | DENIS Marie-Pierre | Née le 05/02/1955 | 13, rue de l'allée | 85560 | Longeville-sur-Mer |
| MME | VALAT Claire | Née le 07/12/1967 | 17 bis, rue du 11 novembre | 85450 | Chaillé-les-Marais |
| M. | CLODIC André | Né le 04/06/1949 | "La Simonetière" | 85800 | Givrand |
| M. | GROLLEAU Jérôme | Né le 21/05/1979 | 4, rue des Tarbadières | 85560 | Le Bernard |
| M. | MANDIN Florent | Né le 20/12/1961 | 4, rue des Arpillers | 85320 | Mareuil-sur-Lay-Dissais |

Article 2

La secrétaire générale de la Préfecture de la Vendée et la cheffe du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de Vendée sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à La Roche-sur-Yon, le 28 JUL. 2025

Le préfet,



Gérard GAVORY

Sous-Préfecture des Sables d'Olonne

85-2025-12-16-00003

Arrêté préfectoral n° 2025/SPS/170 accordant
une récompense pour actes de courage et de
dévouement.

**Arrêté préfectoral n° 2025/SPS/170
accordant une récompense pour actes de courage et de dévouement**

**Le préfet de la Vendée
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

Vu le décret du 16 novembre 1901 et les textes qui l'ont complété et modifié ;

Vu le décret n° 70.221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour actes de courage et de dévouement ;

Vu l'arrêté n° 2025-DCL-BCI-640 du 09 septembre 2025 portant délégation générale de signature à Monsieur Jean-Pierre BALCOU, Sous-préfet des Sables d'Olonne ;

Vu la demande de récompense pour actes de courage et de dévouement formulée par le directeur du service départemental d'incendie et de secours de la Vendée en faveur du caporal Damien VIGOUROUX, sapeur-pompier professionnel au centre de secours de Pouzauges, lequel a porté secours, le 17 octobre 2025, à un homme de 62 ans tombé dans un puits, immergé jusqu'au cou dans une eau froide, à 5 mètres de profondeur environ, sur la commune de la Meilleraie-Tilay (85) ;

Sur proposition du sous-préfet des Sables d'Olonne ;

- A R R E T E -

Article 1er : Une « Mention honorable » pour actes de courage et de dévouement est décernée à :

- Monsieur Damien VIGOUROUX, Caporal, sapeur-pompier professionnel au centre de secours de Pouzauges,

Article 2 : Le sous-préfet des Sables d'Olonne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à La Roche sur Yon, le 15 DEC. 2025

Le Préfet de la Vendée,

Gérard Gavory